



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 01/2024**

Vevey, le 22 janvier 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 1er février 2024**

**Réponse aux interpellations de :**

**Madame Sarah Dohr au nom du groupe Vevey Libre, intitulée « Vevey-Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ? »**

**Madame Sandra Marques et Madame Anna Iamartino-Sica au nom du groupe PLR, intitulée « Insécurité à la Place de la Gare et environs...ça suffit ! »**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En séance du 7 septembre 2023, les groupes PLR et Vevey Libre ont déposé deux interpellations concernant la problématique du trafic de stupéfiants aux alentours de la gare de Vevey, la toxicomanie en ville de Vevey et les craintes d'un report de ces deux problèmes sur notre ville depuis la mise en place d'un nouveau dispositif policier à Lausanne.

La Municipalité a demandé un délai de réponse afin de pouvoir prendre connaissance du rapport intermédiaire de l'Institut de sécurité urbaine mandaté au printemps 2023 pour effectuer un diagnostic de la situation. Ce rapport a été rédigé parallèlement à la mise en place du dispositif lausannois et ne peut donc pas encore répondre de manière objective aux éventuelles conséquences des mesures lausannoises sur notre territoire. Les actrices et acteurs de terrain mentionnent que les dispositions prises à Lausanne auraient entraîné des conséquences sur Vevey et la Riviera, dont l'amplitude doit continuer à être observée et mesurée. Cette réponse écrite donne suite aux éléments transmis oralement en séance du 16 novembre 2023, en relation avec l'interpellation de Mme Sarah Dohr, Vevey Libre, disponible en dernière page du PV :

<https://www.vevey.ch/conseilcommunal/download.asp?d=5303>

Le rapport met en évidence que la situation du deal de rue, jugée préoccupante par les citoyennes et citoyens veveysans, reste corrélée à certains endroits et à la précarisation de certains publics. Certaines mesures doivent donc compter des aspects de renforcement des structures socio-sanitaires. Soucieuse de la qualité de vie dans sa ville et de lutter contre un sentiment d'insécurité et d'impunité, la Municipalité souhaite développer une approche communale. Celle-ci devra viser à tenir compte de la réalité veveysanne tout en tenant compte à renforcer tout ce qui est déjà en place dans le canton et la région.

La présentation des premières observations a donc amené la Municipalité à définir au sein de l'administration le meilleur dispositif à même de répondre aux différentes préoccupations. **Neuf mesures** (stratégiques à décliner en actions) ont été décidées en sa séance du 27 novembre 2023 :

- Renforcer les dispositifs socio-sanitaires.
- Coordonner les mesures et les moyens au niveau régional.
- Solliciter l'aide du Canton, notamment pour le dispositif socio-sanitaire (ainsi que le financement de mesures).
- Protéger les collaborateurs et collaboratrices de la ville pour le nettoyage des toilettes publiques et l'entretien des espaces publics.
- Déployer des mesures d'urbanisme tactique et d'animation de rues afin d'occuper l'espace public.
- Communiquer et dialoguer en permanence avec la population, les milieux économiques et le Conseil communal.
- Renforcer le dispositif social sur le terrain de jour comme de nuit (médiation urbaine)
- Renforcer le dispositif policier sur le terrain de jour comme de nuit (ASR).
- Installer des caméras dans l'espace public du secteur de la gare, afin de disperser les points dits « de fixation ».

La majorité de ces mesures concernant des mesures sociales, c'est donc le Service de la cohésion sociale qui a été désigné pour piloter ce dispositif en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes dans leur domaine de compétences (sécurité, santé et prévention, précarité, régionales, cantonales, etc.). Les services de la Ville, tous impactés également d'une manière ou une autre dans leurs activités ou leurs relations aux citoyennes et citoyens, ont également été informés de cette volonté municipale et de la collaboration qui sera nécessaire. Un point d'attention sur la prévention et l'information aux plus jeunes a été relevé et d'autres mesures viendront alimenter le dispositif au fur et à mesure.

Le Service de la cohésion sociale vient d'engager un nouveau chargé de projet en action sociale. Par ailleurs, une personne pour monter un projet pilote de médiation urbaine (travail social hors-murs) est recherchée et depuis les assises de la précarité début 2022, la question des accès aux soins et des accès aux aides sociales existantes a été développée dans des projets. Quant à la coordination régionale et locale, la Municipalité a désigné en sa séance du 27 novembre 2023, le Service de la cohésion sociale pour être une porte d'entrée concernant les questions d'addiction et de partage de l'espace public. Avec les partenaires du travail socio-sanitaire et de la sécurité, la Municipalité tient à maintenir un espace public tranquillisant, convivial et inclusif ainsi qu'à lutter contre le sentiment d'insécurité et d'impunité ressenti par la population.

Actuellement, le Service de la cohésion sociale travaille en concertation avec toutes et tous pour consolider les actions qui peuvent encore être mises en place et définir les moyens nécessaires. Un préavis sera proposé à ce Conseil dans un délai réaliste. Dans l'intervalle, le travail de terrain continue

La Municipalité répond aux questions légitimes des interpellatrices ci-après, rappelant que son rôle est de répondre aux préoccupations des citoyennes et citoyens et de mettre à disposition ce qui est nécessaire, dans la mesure de ses moyens et compétences communales.

**1. Vevey Libre : À partir de ces constats, quelles informations supplémentaires la Municipalité a-t-elle obtenu d'ASR sur les mesures qu'elle entend prendre pour que Vevey ne devienne pas la plaque tournante vaudoise du marché de la drogue et ne soit plus celle de l'Est Vaudois ?**

L'ASR travaille de manière concertée avec la Police Cantonale compétente en matière de trafic de stupéfiants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une opération AQUILAE a été mise en place à Vevey. Cette opération, qui se déroule deux fois par semaine, exige un minimum de 6 policières et policiers qui effectuent la mission en uniforme et en tenue civile. En sus de ces opérations, ASR assure de nombreuses présences proactives au quotidien par les policières, policiers et les assistantes et assistants de sécurité publique (ASP) dans le secteur de la gare et ses abords. Le but de cette opération vise à lutter contre le deal de rue et de garantir la visibilité policière afin de renforcer le sentiment de sécurité.

L'Association Sécurité Riviera, dont fait partie Police Riviera, est particulièrement attentive à l'évolution de la situation du trafic de stupéfiants dans le canton de Vaud et particulièrement au deal de rue qui sévit au centre-ville de Vevey. Elle en avait déjà pris la mesure à l'époque où ce phénomène avait pris place à l'extrémité Ouest de l'avenue Général-Guisan. Une importante opération policière, en collaboration avec la Police cantonale vaudoise et la Police cantonale du commerce, avait permis de fermer un établissement public qui servait de plaque tournante à ce marché. Cette opération avait eu pour effet de pacifier l'avenue Général-Guisan à la grande satisfaction de ses habitants. Corollaire de cette situation, le deal de rue s'est ensuite déplacé au centre-ville, à la gare de Vevey et ses abords. L'important afflux de citoyennes et citoyens dont des acheteuses et acheteurs de ces produits stupéfiants, crée hélas un climat propice aux dealers pour occuper ces espaces. Cela complexifie grandement le travail de dissuasion et de répression effectué quotidiennement par Police Riviera, en raison notamment de la dangerosité que constitue le trafic ferroviaire.

La Police cantonale et Police Riviera se sont associées depuis mai 2017 afin de mettre sur pied une opération particulière ciblée sur le deal de rue à Vevey. La mission de la Police cantonale consiste principalement à combattre les réseaux et mener des enquêtes de grande envergure. Police Riviera a pour mission de déstabiliser le deal de rue en assurant une présence dissuasive (opérations répressives à un rythme soutenu). Cette stratégie porte ses fruits au vu notamment des effets déstabilisants sur les dealers à chaque arrivée d'une patrouille de police dans le secteur de la gare. Les nombreuses opérations de visibilité et de répression menées quasi quotidiennement permettent l'interpellation d'un nombre significatif de trafiquants, qui se voient être systématiquement dénoncés aux autorités compétentes, soit pour des infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), à la Loi sur les stupéfiants (LStup) ou encore au Règlement général de police intercommunal (RGPI), charge à elles ensuite d'assurer le suivi de la chaîne pénale et de prendre en compte la capacité carcérale. Toutes ces actions sont complétées par l'engagement de chiens de police qui localisent régulièrement les produits stupéfiants cachés par les présumés dealers dans l'espace public.

Ce travail assidu effectué par Police Riviera permet de maintenir la pression sur les dealers. Il n'a pas été objectivement constaté pour l'heure un report sur Vevey de trafiquants venant de Lausanne, Yverdon-les-Bains ou d'autres lieux de fixation dans le canton. La présence des trafiquants dérange et inquiète de par son caractère statique à des lieux de passage obligatoire. Police Riviera poursuit toutes ces actions de jour comme de nuit et en fait une priorité opérationnelle, en y affectant des ressources non négligeables.

En 2023, la gare de Vevey a été équipée par les CFF de caméras de vidéosurveillance. Celles-ci semblent avoir un effet sur les trafiquants qui veillent à se tenir hors du champ des caméras.

Les observations de terrain du point de vue du travail social constatent de manière générale des reports d'impacts selon les actions prises par une ville, vers d'autres villes dans le canton. Vevey ne fait pas exception. Même si des effets sont perceptibles, ils ne sont pas mesurables, ni la cause identifiable.

2. **Vevey Libre : À la suite de cette communication de M. Hildbrand, est-ce que la Municipalité et/ou l'ASR ont pris contact avec lui ou son administration pour discuter du très probable tourisme des toxicomanes y compris des dealers à venir et des mesures permettant de prévenir un tel déplacement ?**  
**Si oui, lesquelles sont-elles ?**

La Conférence des Commandants des Polices communales vaudoises (CCPV) se réunit tous les mois avec notamment pour objectif de traiter des préoccupations opérationnelles de chacune et chacun et d'échanger sur les bonnes pratiques. De même, à un rythme également mensuel, la Commandante de la Police cantonale vaudoise réunit la Direction opérationnelle (DO) composée de son Etat-major ainsi que des Commandants des Polices communales vaudoises. Lors de ces nombreuses réunions, tant de la CCPV que de la DO, le sujet du deal de rue est thématiqué. Les échanges permettent d'avoir un aperçu global et objectif de la situation du trafic de produits stupéfiants sur l'ensemble du canton et les plans d'action y sont également évoqués.

Sur le plan politique, le Conseil d'Etat porte beaucoup d'attention au trafic de stupéfiants. Il élabore sa stratégie concernant les addictions sur la politique des quatre piliers qui se définit comme suit :

- 1/ Promotion de la santé, prévention et repérage précoce
- 2/ Thérapie et conseil
- 3/ Réduction des risques et des dommages
- 4/ Régulation et exécution de la Loi

Il s'agit de relever que la police au sens large n'est qu'un maillon d'une chaîne constituée d'une multitude de partenaires appelés à œuvrer dans la problématique du trafic de produits stupéfiants.

Lien du Canton du Vaud sur le sujet à consulter :

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/addictions-et-dependances/politique-cantonale-en-matiere-daddictions>

La Municipalité ne s'ingérant pas dans les affaires des autres villes n'a pas immédiatement pris contact avec la municipalité de Lausanne. Cependant, partageant l'avis de ce Conseil communal de l'importance d'échanger et se coordonner, la Municipalité a fait les démarches rapidement pour intégrer la commission de l'Union des Villes suisses pour la politique sociale, présidée par la Municipale lausannoise de la cohésion sociale, Emilie Moeschler. Vevey a ainsi été identifiée comme une ville partageant les mêmes problématiques et ce travail en réseau facilitera la coordination régionale et cantonale, également sur le plan socio-sanitaire. Il en a été de même avec le premier congrès de ce type organisé par le Canton sur la thématique des espaces publics et addictions, où les villes périphériques ont eu leur place dans les discussions et retours de terrain.

3. **Vevey Libre : Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises auprès de la police cantonale qui a la charge de la répression en matière de stupéfiants ?**

Les relations avec la Police cantonale sont de la compétence de l'ASR, en particulier de Police Riviera, qui veille à informer régulièrement la Municipalité des actions entreprises de manière coordonnée. Tel que mentionné sous la question 2, les actions de terrain répressives sont coordonnées avec la Police des stupéfiants (**Voir détails ci-dessus**).

**4. Vevey Libre : La Municipalité est-elle prête à négocier un contrat de prestations particulier avec ASR pour prendre des mesures comme à Lausanne pour empêcher le développement de cette zone de non-droit dans les alentours de la gare de Vevey ?**

L'ASR est en charge d'appliquer le règlement de police dans les communes qui la composent, disponible en ligne :

[https://www.securite-riviera.ch/getmedia/ab6359f0-cbe0-4b7d-95bb-c4673a4c3c11/001-Reglement-general-de-police-intercommunal-RGPI-du-15-04-10-\(modifications-du-24-11-16-entrees-en-force-le-06-02-17\).pdf](https://www.securite-riviera.ch/getmedia/ab6359f0-cbe0-4b7d-95bb-c4673a4c3c11/001-Reglement-general-de-police-intercommunal-RGPI-du-15-04-10-(modifications-du-24-11-16-entrees-en-force-le-06-02-17).pdf)

Dans un courrier du 27 novembre 2023, la Municipalité a confirmé à l'ASR sa volonté de renforcer le volet sécuritaire et répressif de la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants à Vevey et elle a demandé une proposition de l'ASR. Une rencontre est en cours d'organisation, afin que les éléments concrets nécessaires à la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance soient identifiés pour être mis en œuvre dans l'objectif de dissoudre certains points de fixation autour du périmètre de la gare. En collaboration avec le réseau régional, cantonal et suisse, une veille sur l'effet à moyen et long terme des mesures prises par les autres villes est menée notamment par l'initiative des villes pour la politique sociale.

**5. Vevey Libre : Si non, pour quelles raisons ? Et dans ce cas, quel plan d'action la Municipalité et/ou l'ASR vont-ils déployer pour garantir la sécurité des citoyens ?**

Il est espéré que le déploiement du plan en neuf mesures stratégiques de la municipalité cité en préambule contribue à alléger les effets d'un phénomène qui ne relève pas seulement de la sphère de compétence et des responsabilités des autorités communales. Les principaux moyens pour des interventions socio-sanitaires et l'hébergement des personnes mal-logées ou sans logement sont décidés par les instances cantonales et la Municipalité les juge insuffisants au vu de la réalité de proximité.

**1. PLR : Quelles sont les missions spécifiques qui ont été donnée à ASR et à la Police Cantonale ?**

L'ASR est en charge d'appliquer le règlement de police dans les communes qui la composent, disponible en ligne :

[https://www.securite-riviera.ch/getmedia/ab6359f0-cbe0-4b7d-95bb-c4673a4c3c11/001-Reglement-general-de-police-intercommunal-RGPI-du-15-04-10-\(modifications-du-24-11-16-entrees-en-force-le-06-02-17\).pdf](https://www.securite-riviera.ch/getmedia/ab6359f0-cbe0-4b7d-95bb-c4673a4c3c11/001-Reglement-general-de-police-intercommunal-RGPI-du-15-04-10-(modifications-du-24-11-16-entrees-en-force-le-06-02-17).pdf)

Concernant la situation du trafic de stupéfiants, l'ASR a répondu de manière complète dans sa communication 01/2022 au Conseil intercommunal :

[https://www.securite-riviera.ch/getmedia/698078a8-30f5-4888-b4e7-577ce8c71ec6/01\\_Reponse-aux-questions-de-Monsieur-Jacques-Keller-\(Corsier-sur-Vevey\)-deposees-lors-de-la-seance-du-18-novembre-2021.pdf](https://www.securite-riviera.ch/getmedia/698078a8-30f5-4888-b4e7-577ce8c71ec6/01_Reponse-aux-questions-de-Monsieur-Jacques-Keller-(Corsier-sur-Vevey)-deposees-lors-de-la-seance-du-18-novembre-2021.pdf)

L'évolution de ce dispositif sécuritaire est décrite dans la réponse à la première question de Vevey libre, ci-dessus.

**2. PLR : Quelles sont les autres pistes explorées par la Municipalité pour mettre fin à ce fléau ?**

La Municipalité a bien entendu la demande du Conseil communal de mettre en place davantage de moyens et leviers pour lutter contre la problématique et les effets du trafic de stupéfiants dans l'espace public. Afin de ne pas dupliquer des mesures déjà en place et coordonnées au niveau régional et ne pas se substituer à des mandats cantonaux ou financés par les buts optionnels de l'ARAS déjà en

place en matière d'assistance socio-sanitaire et sécuritaire, il a été nécessaire d'inventorier les actions, les mesures et leur impact pour pouvoir identifier les leviers à mettre en place par la Commune.

La Municipalité s'est basée sur la prise en considération des différents constats du terrain, des préoccupations de la population, de ce Conseil, pour décider des neuf mesures stratégiques citées plus haut. Pour ce faire elle a délégué un service interne répondant sur cette problématique. Ces décisions font donc évoluer la mission du Service de la cohésion sociale et demandent la mise en place d'une structure complémentaire.

**Note additionnelle concernant la précarité qui est mentionnée dans l'interpellation du PLR sans être formulée dans une question spécifique des interpellations :**

Les personnes en situation de précarité bénéficient, si elles le souhaitent, d'un accueil sans conditions (à part des règles de vie) tous les matins (petit-déjeuner et repas de midi), douche, lessive et soins préventifs, échanges de matériel stérile, à la Fondation AACTS. La nuit, l'accueil a été assuré jusqu'en octobre par Caritas, au Hublot, fermé pour des raisons sanitaires (invasion de punaises de lit et conditions devenues inacceptables pour les travailleuses et travailleurs sociaux). Depuis, 50 places supplémentaires ont été ouvertes à Lausanne pour palier en partie au manque de structures. Le Service de la cohésion sociale assure des nuitées dans des hôtels aux personnes qui se présenteraient sans solution offerte par le réseau de prise en charge. Des permanences sociales sont assurées par Caritas et le Centre social protestant (CSP). De son côté, le Centre social régional (CSR) se charge des personnes éligibles à ses prestations et a mis en place un projet détachant auprès d'AACTS depuis octobre un assistant social pour accompagner les personnes qui pourraient bénéficier de prestations du CSR ou des assurances sociales. Enfin, un guichet d'information, *Riviera pour vous*, a été ouvert en novembre à la rue des Moulins 11, dans une approche de lutte contre le non-recours aux prestations et prévention de la précarisation.

Pour les personnes qui sont en rue, l'équipe mobile d'urgence sociale (EMUS) peut être appelée en tout temps. La police de proximité a aussi un rôle important auprès de ces personnes, ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux de AACTS ou encore les aumônières et aumôniers de rue.

Depuis début janvier, un plan « Grand Froid » a été coordonné pour faire en sorte de mettre un hébergement à disposition temporairement pour les personnes qui ont été identifiées par les structures sociales de première ligne. Un projet est à l'étude pour étendre une mise à disposition d'une structure d'hébergement temporaire cet hiver, en attendant la réouverture du Hublot.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 janvier 2024

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membres de la Municipalité délégués : Mmes Gabriela Kämpf (Cohésion sociale) et Alexandra Melchior (ASR)

Annexes : Interpellations Vevey Libre et PLR

## Insécurité à la Place de la Gare et environs... ça suffit !

---

En mai 2022, Madame Anna lamartino-Sica, soutenue par le PLR, a déposé un postulat concernant l'insécurité à la Gare et ses environs. Il y était demandé d'œuvrer pour mettre fin à cette situation.

Une commission a été créée, des séances ont été tenues et des actions ont sûrement été faites. Lesquelles ?

Nous osons mettre en doute leur efficacité, voire leur existence, puisque de plus en plus de ces « commerçants » traînent et interpellent les passants, sans oublier qu'ils occupent massivement l'espace public.

Lors de la précédente interpellation, il nous avait été retorqué qu'il s'agissait des individus en précarité et qu'ils avaient besoin d'aide. En somme, la répression n'était pas la solution. Aujourd'hui, après 15 mois, le PLR demande ce qu'il en est de cette aide, comment et par qui ont-ils été pris en charge.

S'ils sont aidés, comment se fait-il que leur nombre augmente à vue d'œil ?

Des parents, des citoyens, des femmes, des hommes, des habitants de Vevey et des environs nous sollicitent quotidiennement avec cette problématique. L'impression générale est que rien n'est entrepris pour endiguer ceci.

Pour en revenir à la question de la répression, puisque l'aide prétendument apportée ne semble pas porter ses fruits, nous vous posons les questions suivantes et demandons que celles-ci nous soient transmises par écrit :

1. Quels sont les missions spécifiques qui ont été données à ASR, voir à la police cantonale ?
2. Quelles sont les autres pistes explorées par la Municipalité pour mettre fin à ce fléau ?

En effet, nous nous permettons de parler de police, car il semble que la présence de ces individus serait liée à la vente de produits illicites.

Au nom du groupe PLR.Vevey :

**Sandra Marques**  
Président du Groupe PLR.Vevey  
Conseillère Communale



**Anna lamartino-Sica**  
Conseillère Communale  
Postulante



Interpellation de Vevey Libre pour la séance du Conseil du 7 septembre 2023

Vevey, le 4 septembre 2023

Vevey - Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ?

Madame la Présidente  
Mesdames les Municipales  
Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs, chers collègues

Le 28 août, le Municipal de Lausanne, M. Pierre-Antoine Hildbrand donnait un interview au Blick où il annonçait des mesures concernant la dégradation de la situation à la Riponne. En effet, depuis le début de l'été et selon les dires du Municipal, les toxicomanes se piquent et défèquent dans l'espace public. Le municipal PLR annonce donc qu'un groupe antidrogue sera créé, avec 42 agents qui patrouilleraient toute la journée et toute la nuit, aussi longtemps que la tranquillité ne sera rétablie.

Nous avons une situation similaire à Vevey : c'est-à-dire des toxicomanes qui s'injectent des doses en public, qui fument du crack dans les WC publics en laissant les déchets (seringues, pipe à crack et j'en passe) sur les voies publiques. Cette déclaration du municipal de la sécurité de la ville de Lausanne est à prendre en considération. Il n'est pas exclu que certains toxicomanes y compris des dealers de la Riponne viennent à Vevey.

Pourquoi cette crainte ? En 2016, un document intitulé « des actions entreprises contre le trafic de stupéfiants à Bex » a été établi par la Police Cantonale, la Police du Chablais, le Municipal de l'époque M. Daniel Hediger et approuvé par Mme Métraux en tant que ministre de la sécurité vaudoise. A la page 3, on peut y lire que l'évolution d'une opération - similaire à celle que M. Hildebrand entend mener - a été documentée. Il a été constaté que par la suite, les dealers se sont déplacés à Aigle et à Vevey (voir lien ci-dessous).

J'aimerais savoir de notre Municipalité :

1. À partir de ces constats, quelles informations supplémentaires la Municipalité a-t-elle obtenu d'ASR sur les mesures qu'elle entend prendre pour que Vevey ne devienne pas la plaque tournante vaudoise du marché de la drogue et ne soit plus celle de l'Est Vaudois ?
2. À la suite de cette communication de M. Hildbrand, est-ce que la Municipalité et/ou ASR ont pris contact avec lui ou son administration pour discuter du très probable tourisme des toxicomanes y compris des dealers à venir et des mesures permettant de prévenir un tel déplacement ? si oui, lesquelles sont-elles ?

3. Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises auprès de la police cantonale qui a la charge de la répression en matière de stupéfiants ?
4. La Municipalité est-elle prête à négocier un contrat de prestations particulier avec ASR pour prendre des mesures comme à Lausanne pour empêcher le développement de cette zone de non-droit dans les alentours de la gare de Vevey ?
5. Si non, pour quelles raisons ? Et dans ce cas, quel plan d'action la Municipalité et/ou ASR vont-ils déployer pour garantir la sécurité des citoyens ?

Nous souhaitons une réponse écrite ou orale.

Pour Vevey Libre,

Sarah Dohr

<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/lausanne-traque-les-dealers-une-brigade-antidroguera-sera-deployee-place-de-la-riponne-id18884829.html>

[http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Pr%C3%A9sentation%20-%20Bilan-stups-Bex%2019%2012%2016.pdf?path=%2FCompany+Home%2FVD%2FCHANC%2FSIEL%2Fantilope%2Fobjet%2FCE%2FCommuniqu%C3%A9+de+presse%2F2016%2F12%2F608738\\_Pr%C3%A9sentation+-+Bilan-stups-Bex+19+12+16\\_20161219\\_1306126.pdf](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Pr%C3%A9sentation%20-%20Bilan-stups-Bex%2019%2012%2016.pdf?path=%2FCompany+Home%2FVD%2FCHANC%2FSIEL%2Fantilope%2Fobjet%2FCE%2FCommuniqu%C3%A9+de+presse%2F2016%2F12%2F608738_Pr%C3%A9sentation+-+Bilan-stups-Bex+19+12+16_20161219_1306126.pdf)